

Conseil municipal : élections, cantine... au programme

Mercredi 15 mai, le premier point, concernait bien sûr l'organisation des élections européennes du 9 juin. Il y a 236 électeurs sur la commune, dont la liste sera vérifiée lors de la commission de contrôle comprenant des électeurs du village. Les procurations sont possibles jusqu'au samedi 8 juin, minuit. Le nombre de panneaux à installer devant la salle des fêtes, lieu de vote unique, restait encore inconnu, la liste des candidats devant être établie le 18 mai. La composition du bureau - président, secrétaire, assesseurs et scrutateurs - a été validée, ainsi que le rendez-vous pour l'installation des tables, isolements et affichages. Pour suivre, les nouveaux tarifs de la cantine ont été adoptés : 3,60 € pour les élèves du primaire, 4,60 € pour les repas froids et 4,80 € pour les adultes. Quant à l'attribution de compensation versée par le Sicoval, elle d'élèvera à plus de 8 000 €, comme l'an dernier, sur les 11 000 € théoriques d'où sont déduits fauchage, balayage des routes... Il est aussi décidé d'augmenter le prix de la location de la salle des fêtes, eu égard au coût de l'énergie et au besoin de quelques travaux de réfection. Le tarif passe donc de 120 € à 150 € le week-end, ce qui reste très raisonnable ! La convention avec Soleval (conseil en énergie) est renouvelée pour 2 ans, puis est abordée la participation de la mairie aux cotisations de mutuelle et de prévoyance de 2 des 3 agents municipaux. La demande, qui sera accordée, est une prise en charge à 100 %, appuyée par un courrier soulignant l'implication des agents et le faible niveau de rémunération. La fin de séance aborde les rénovations à venir, appartement notamment, pour lesquelles des orientations sont nécessaires.

La Dépêche 23-05-24 R. GUILLEMET



Les élections auront lieu à la salle des fêtes comme en 2022